



Baie-Mahault le 27 mars 2009

LETTRE OUVERTE

L'inquiétude des Professionnels de la Petite Enfance,

La colère des Gestionnaires des Entreprises d'accueil collectif de la Petite Enfance.

- A la réforme de la PSU (Prestation de service indicque) sans cofinancement nous disons : **NON**
- Au nouveau décret modifiant ceux du 1^{er} août 2000 et du 20 février 2007, qui menace la qualité de l'accueil et de la profession, nous disons : **NON**
- A l'annonce de Mme Nadine MORANO (secrétaire d'Etat à la famille) de vouloir se rendre en Guadeloupe avec des sociétés du secteur marchand, entreprises de crèche nous disons : **NON**

Le GAPEG est une fédération de gestionnaires d'Etablissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans, née d'une volonté de se regrouper pour faire évoluer le secteur de la petite enfance et faire reconnaître ses difficultés en Guadeloupe.

En Guadeloupe nous recensons 73 structures gérées par des Associations à but non lucratif :

- 56 crèches
- 2 haltes garderies
- 15 jardins d'enfants

Elles représentent 86 % des places existantes soit 2 400 enfants pris en charge.

En raison du coût de gestion seules 8 communes sur 34 offrent des places d'accueil soit 530, 12 communes ne disposent d'aucune structure.

Les Associations par leur dynamisme ont pris en charge le service public de la Petite Enfance palliant ainsi la défaillance des collectivités locales.
Seules 6 communes versent une subvention représentant 2 % des dépenses de fonctionnement des crèches existantes sur leur territoire, il s'agit : des Abymes, Baie-Mahault, Moule, Petit-Bourg, Pointe-Noire et Trois Rivières.

Le GAPEG pense que la qualité dans la prise en charge des enfants passe par l'installation d'un cadre attractif, sécurisant, pédagogique, éducatif. Ceci n'est possible que si les conditions de travail des salariés sont correctes.

Ces structures doivent respecter un cahier des charges très précis, encadré par des textes, (décrets août 2000, février 2007). Ce cadre réglementaire contraignant, fragilise un secteur déjà en difficulté par le surcoût important généré. Créer une place d'enfant en crèche coûte 25 000 euros.

Exemple : lorsqu'un promoteur décide de créer une structure il doit avant tout demander l'avis de la PMI (service du Conseil Général) sur le terrain, le local. Ceux-ci doivent répondre à des normes strictes fixés par le code de la construction. Pour construire une crèche d'une capacité de 35 enfants, il faut prévoir au minimum 395 000 € en dehors du cout du terrain. Sur justificatifs des factures, 50% peut être pris en charge par la CAF. C'est la PMI qui définit le nombre d'enfants à accueillir en fonction de la surface des locaux et de leur aménagement, qui précise le nombre de salariés à embaucher pour l'encadrement de ces enfants : 1 salarié pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 salarié pour 8 enfants qui marchent. Ce personnel doit être composé de 50 % de diplômés (Puéricultrice, Infirmière, Educatrice de Jeunes Enfants, Auxiliaire de Puériculture,) 25 % de qualifiés (CAP Petite Enfance) 25 % ayant une expérience professionnelle dans ce secteur.

Le financement du fonctionnement actuel

Les Entreprises de la Petite Enfance bénéficient d'un financement incomplet qui les met en péril, ce financement est assuré en moyenne par :

- la participation des parents à 33 %
- la CAF à 50 ou 30 % selon que la commune ait signé ou pas le contrat Enfance
- la Commune à 2 %

Ce qui ne couvre pas la totalité des charges.

Le poids des salaires représente 80 % des dépenses.

A cause de la réglementation, la masse salariale est forte ce qui explique le montant important des cotisations sociales.

Nous avons fait la démonstration chiffrée que ces structures ont été mises en difficulté **par l'Etat** du fait de ces cahiers des charges strict et de l'insuffisance des prestations de services de la CAF, mais aussi **par les Collectivités locales** qui ont laissé aux Associations la prise en charge totale de l'accueil des enfants de moins de six ans sans un réel accompagnement financier dans leur fonctionnement, alors qu'elles assurent à leur place un vrai service public :

Le coût mensuel de la prise en charge d'un enfant en crèche est de 1 500 €.

Cette absence de cofinancement a créé un déficit annuel de 8 640 000€

L'impact économique du secteur dans le département de la Guadeloupe.

Nous assurons : ✓ Plus de 1100 emplois directs soit :

- 70 Educatrices de Jeunes Enfants
 - 45 Puéricultrices
 - 45 IDE à temps partiel
 - 400 Auxiliaires de Puériculture
 - 250 CAP Petite Enfance
 - 200 Salariés sans qualification
 - 130 Agents de service
 - Gestionnaires
- ✓ Plus de 500 emplois indirects

Nous offrons plus de 2 400 places d'accueil soit un impact sur l'économie du Département d'environ trente neuf millions six cent mille euros. (39 600 000€)

Aujourd'hui, les deux parents travaillent, avec l'évolution de la famille monoparentale, la demande est forte. Pour répondre aux besoins, 3000 places selon l'OMS doivent être créées, permettant ainsi la création de plus de 1 300 emplois soit plus de quarante neuf millions cinq cent mille euros, (49 500 000€) dans l'économie du Département.

En Guadeloupe, qu'est ce qu'une structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans ?

C'est un espace de prise en charge pour l'épanouissement et le bien être de l'enfant accueilli avec 1 projet d'Etablissement, 1 projet Educatif, 1 projet Pédagogique, 1 projet social. C'est un environnement propice au développement des activités cognitives. En crèche, on joue, on dessine, on lit, on fait des activités créatrices avec les enfants. Les professionnels sont formés à faire acquérir aux enfants un ensemble de compétences intellectuelles qui leur servira de base de développement. Ils les prennent en charge dans toutes leurs dimensions psychologiques, physiques en tenant compte de leurs besoins aux différents stades de leur vie. Qu'il soit collectif ou individuel, l'accueil devient un élément incontournable dans l'évolution de notre société.

LA REFORME DE LA PSU (Prestation de service unique),

Son application est prévue pour janvier 2010 Elle vient amplifier les difficultés, sa mise en place sans mesures spécifiques d'accompagnement sera catastrophique, et annonce la mort des structures existantes.

Quel sera son impact ?

- **Pour la famille** : intéressante, elle prend mieux en compte l'évolution de la demande des parents, elle répond aux besoins spécifiques des familles surtout pour celles qui ont des horaires atypiques, aussi aux situations d'urgence. Les conditions d'activités professionnelles sont supprimées, le paiement à la journée supprimé.

Elle représente un moyen de payer moins cher. Un contrat est mis en place entre le parent et la crèche pour l'année.

- **Pour les enfants** : En terme d'éducation :

- Ne permet pas la mise en œuvre de façon satisfaisante du projet individualisé de l'enfant
- Ne favorise pas sa structuration spatio-temporelle
- Ne favorise pas l'acquisition des prés-requis nécessaires à l'entrée en maternelle,

En terme de pédagogie, social :

- Difficile, en accueillant l'enfant 1 ou 2 heures par jour.

- **Pour l'équipe Pédagogique** : Inquiétude.

- Les professionnels, se posent les questions suivantes : quelle pédagogie, quel projet et quel suivi en termes d'éducation pour des enfants « courant d'air » ?

En termes de développement personnel et professionnel : démotivation, frustration et angoisse.

En termes d'emploi : comment les pérenniser quand les moyens font défauts ?

En terme de promotion sociale et professionnelle : quelle perspective et quelle évolution de carrière dans ce secteur ?

➤ Pour les Gestionnaires des structures

- Un financement en diminution tant par la CAF que par les parents. Exemple, un Etablissement qui bénéficie actuellement d'une prestation de service par la CAF à 550 500 €, en adaptant la PSU sa dotation sera de 470 000€ soit une perte qui vient s'ajouter à notre déficit de 80 000 € (données de la CAF, février 08)

- Une tarification à l'heure pour tous les types d'accueil, le taux intègre la participation de la CAF et de la famille à 66 % du coût de revient, calculé sur un barème en pourcentage en fonction des revenus et de la situation familiale.

Exemple : d'un service acheté 100 €, l'état vous impose la vente de ce service à 66 € → vous perdez 34 € sur le prix de l'achat et vous n'avez pas de marge.

- Sur une base horaire journalière moyenne de 10 heures ; il est démontré par la CAF elle-même que cette réforme PSU s'accompagnera de pertes financières estimées globalement à au moins 7,4 millions d'euros,

Encore dit elle que ces résultats sont à prendre avec précaution puisque le paiement à l'heure risque d'entraîner une baisse notable des temps de garde par enfant car les après midi sont moins travaillés.

L'expérimentation en Martinique est une véritable catastrophe.

Dans l'hexagone, si ce dispositif en place depuis plus de 3 ans répond aux attentes des parents, les évaluations ne sont positives ni sur le plan qualitatif, ni sur le plan de l'équilibre financier, alors même que ces structures bénéficient d'un cofinancement avec 4 partenaires : CAF, Conseil Général, Communes et des subventions d'entreprise.

Quel accompagnement faut-il pour cette application PSU ?

1ere Possibilité

La revalorisation des enveloppes adaptée aux besoins réels :

- CAF + participation familiale = 80 %
- Collectivités = 20 %

Cette participation doit être crédible et pérenne par un versement obligatoire à la CAF à prévoir dans une convention CAF + Collectivités locales et calculée en fonction du nombre d'enfants prise en charge dans les structures dans chaque commune de la Guadeloupe.

Délibération par les Collectivités locales validant leur engagement à financer les structures.

2eme Possibilité :

Le parent verse en totalité la place de son enfant à la crèche, (même dispositif que la micro crèche).

La convention est signée entre la CAF et les parents qui percevront directement de la CAF les prestations de service (dispositif de la PAJE) Une convention signée entre la CAF et les Collectivités locales validera l'engagement de financement à la CAF.

3eme Possibilité

UN autre dispositif adapté à la réalité locale, garantissant un équilibre financier et de fonctionnement des structures (il ne peut y avoir de développement sans entreprises performantes.

LE NOUVEAU DECRET

Il a fallu intégrer le décret d'août 2000, puis celui de février 2007, se préparer à l'application de la PSU Qui nous apporte son lot de problèmes et non des moindres car il faudra pratiquement faire une gestion hôtelière pour garantir un taux de remplissage au moins à 70%, faute de quoi la participation de la CAF déjà réduite, se tarira encore plus.

Pour couronner le tout le ministère parle déjà d'un nouveau décret qui modifiera ceux en place avec :

- Une qualité d'accueil menacée au profit de la quantité
- Une dérégulation des normes d'encadrement (plus d'enfants pour moins d'adulte encadrants) remplacement des professionnels de catégorie 1 (EJE, Auxiliaire de Puériculture, Puéricultrices) par des professionnels de catégories 2 (CAP Petite Enfance).
- La Direction confiée à des professionnels non qualifiés du champ de la Petite Enfance.

Nous rappelons les missions des lieux d'accueil des enfants avant l'école maternelle :

- ✓ une mission éducative, et sociale, incluant les parents,

Nous partageons les valeurs communes de respect de la diversité, de coéducation, et de prévention.

Nous affirmons le droit d'accueil de qualité pour tous les jeunes enfants quelque soit la situation sociale, familiale et culturelle des parents, quelque soit la situation physique, psychique des enfants.

Toutes ces transformations vont à l'encontre des missions et pratiques des professionnels de la Petite Enfance, du bien être de l'enfant et du soutien à la parentalité.

Fermeture des écoles maternelles pour les enfants de moins de 5 ans :

Durant des années, le gouvernement a invité les parents à opter pour l'école maternelle dès l'âge de 2 ans, aujourd'hui il est question de fermer l'école maternelle aux enfants de 2 ans à 4 ans :

- sous prétexte qu'ils ont encore besoin d'une prise en charge des professionnels de la Petite Enfance.

Le gouvernement projette la création de jardins d'éveil gérés par les structures d'accueil de la Petite Enfance : - En réalité l'état veut réduire ses dépenses en léguant aux structures cette prise en charge et encore une fois sans accompagnement financier, imposant un coût supplémentaire à la famille.

Nous ne contestons pas la nécessité de développer plus de place d'accueil, il convient de se mobiliser pour que cela ne soit pas au détriment de la qualité.

DES ENTREPRISES PRIVEES DE CRECHE HEXAGONALES EN GUADELOUPE

Madame Nadine MORANO projette de se rendre en Guadeloupe avec des Entreprises privées de crèche pour installer des chaînes de crèches.

Voilà la réponse du Gouvernement aux difficultés des structures d'accueil.

La régularisation et les normes techniques de la profession ont généré un coût conséquent en main d'œuvre, augmentant ainsi les cotisations sociales, véritable gouffre, car il est en inadéquation avec nos recettes.

Les Gestionnaires ont investi leur patrimoine, celui de leur famille, pour créer leur structure, ont travaillé sans relâche, recourant parfois même à l'aide d'amis pour résister et exister. Malgré toutes les tracasseries

administratives, financières, ils n'ont jamais démerité. Nous nous opposerons à toute sorte de projet extérieur visant à nous anéantir.

EN CONCLUSION

Nous voulons des moyens financiers adaptés aux dépenses de fonctionnement, générées par le cahier des charges strict que nous impose le Gouvernement (décrets 2000, 2007, réforme PSU) pour :

- **Une bonne gestion de nos établissements, nous permettant de les pérenniser**
- **Sauvegarder nos emplois**
- **Maintenir la qualité de la prise en charge**
- **Promouvoir les valeurs de l'accueil de la Petite Enfance**
- **Harmoniser les salaires et améliorer les conditions de travail par la mise en place d'un accord collectif inter dom**
- **Harmoniser le coût des frais de garde des parents**

Pour y arriver il faut :

- **Une réelle implication des municipalités dans le financement**
- **Un accompagnement financier du Conseil Général**
- **Un effort supplémentaire de la CAF**
- **Un accompagnement du Conseil Régional dans la formation des Professionnelles sur un plan pluriannuel, et dans l'équipement**
- **D'autres mesures d'accompagnement visant à :**
 - **Assainir les dettes sociales**
 - **Diminuer les charges**
 - **Garantir l'emploi**
 - **Répondre à la demande de places d'accueil**

Nous voulons être, comme nous l'avons toujours démontré, une force de propositions dans toutes les discussions et travaux pour un réel développement de l'accueil des enfants du secteur de la Petite Enfance en Guadeloupe.

La Guadeloupe de demain sera celle que nous préparons aujourd'hui, et cela passe par la prise en charge des tout - petits, car c'est déjà là que les capacités cognitives s'acquièrent pleinement.

*« C'est dès la première jeunesse que l'avenir de la société se joue »
(Bruno Palier, spécialiste de la protection sociale).*

La Présidente du GAPEG

Aline JUDITH

